

★ Qui finance?

Pour les démarches personnelles:

Les adultes



La M.D.P.H

(Maison départementale des personnes handicapées)

Reconnaissance du handicap

Notification PCH

(aide humaine forfait surdité)



SAVSI

Pour les autres demandes:

Collectivités territoriales

Entreprises

Centres de formation

Etc...

Sur leur budget

(aides au financement auprès de l'AGEFIPH, FIPHFP ...)



SAVSI

(Service autorisé par Arrêté du Conseil Général du Calvados du 2 août 2007)

★ Comment?

Une équipe et leur rôle:

Coordinatrice de service.

- ⇒ Travailler en lien avec le réseau.
- ⇒ Sensibiliser au handicap de la surdité.

Interprète, interface.

- ⇒ Traduire un message d'une langue à l'autre : LSF ↔ Français.
- ⇒ Accompagner dans les actes de la vie quotidienne et citoyenne :
 - rendez-vous médical, social, administratif, notaire, code de la route ...
 - rendez-vous juridique (tribunal, police, gendarmerie) ...
 - vie professionnelle: formation, entretiens, réunions...
 - visites culturelles, conférences...
 - cérémonies religieuses.
 - et demandes personnelles diverses...



Toutes demandes devront être faites dans un délai d'au moins 8 jours avant le rendez-vous.

★ Déontologie?

C'est un engagement à respecter les personnes, leur parole et la langue qu'ils utilisent.

Trois grands principes :

NEUTRALITÉ :

L'interprète ne peut intervenir dans les échanges et ne peut être pris à partie dans les discussions. Ses opinions ne doivent pas transparaître dans son interprétation.

SECRET PROFESSIONNEL :

L'interprète est lié au secret professionnel avant, pendant et après sa prestation.

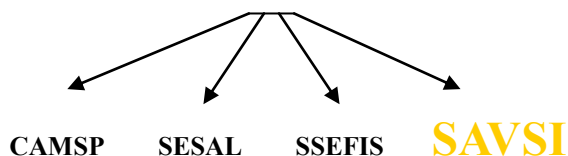
FIDÉLITÉ du MESSAGE :

L'interprète est tenu de traduire l'intégralité du message et l'intention qui s'y rattache.





4 services



Partenaires :

- ◆ Collectivités territoriales: (Conseil Régional, Conseil Général, Mairies)
- ◆ Services sociaux, tutelles.
- ◆ Hôpitaux.
- ◆ Musées.
- ◆ Tribunaux, gendarmerie, police...
- ◆ Avocats, notaires...
- ◆ Associations.
- ◆ Centre médico-psychologique.
- ◆ Etablissement Spécialisé d'Aide par le Travail (ESAT).
- ◆ Centres de formation.
- ◆ Entreprises ...
- ◆ Rectorat.

Qui contacter?

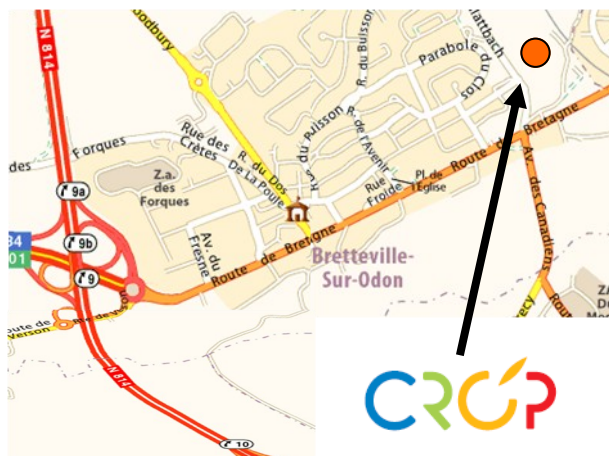
**Coordinatrice du service SAVSI
Calvados et Manche**
Mme Martine LAUNAY
4, avenue de Glattbach
14 760 Bretteville sur Odon

Tel : 02 31 29 31 34
Port: 06 33 22 59 84
Fax: 02 31 29 37 20

interpretariat@crop-normandie.fr

Permanence, située au C.R.O.P.
uniquement sur rendez-vous.

Pour le Calvados et la Manche:
Interventions sur les lieux de
rendez-vous.



www.crop-normandie.fr

Service

Accompagnement

Vie

Sociale

Interprétariat



Accompagnement pour les adultes déficients auditifs

**Interprète LSF au service de
la communication entre
sourds et entendants.**

(Loi du 11 février 2005)

Service du C.R.O.P
(Centre Ressource de l'Ouïe et de la Parole)
Calvados/ Manche



www.crop-normandie.fr

Ce document ne peut être jeté sur la voie publique.

N° Siret: 780 713 830 00039.